



POLITIQUE

ISR

MISE À JOUR EN NOVEMBRE 2023

Politique d'intégration des risques de durabilité

Ensemble, prenons soin de demain



Politique d'intégration des risques de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement conformément à l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Cette politique fait partie de la démarche responsable du groupe MACSF en tant qu'investisseur. Les équipes de la direction financière et des directions actuarielles intègrent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) comme outils de limitation des risques.

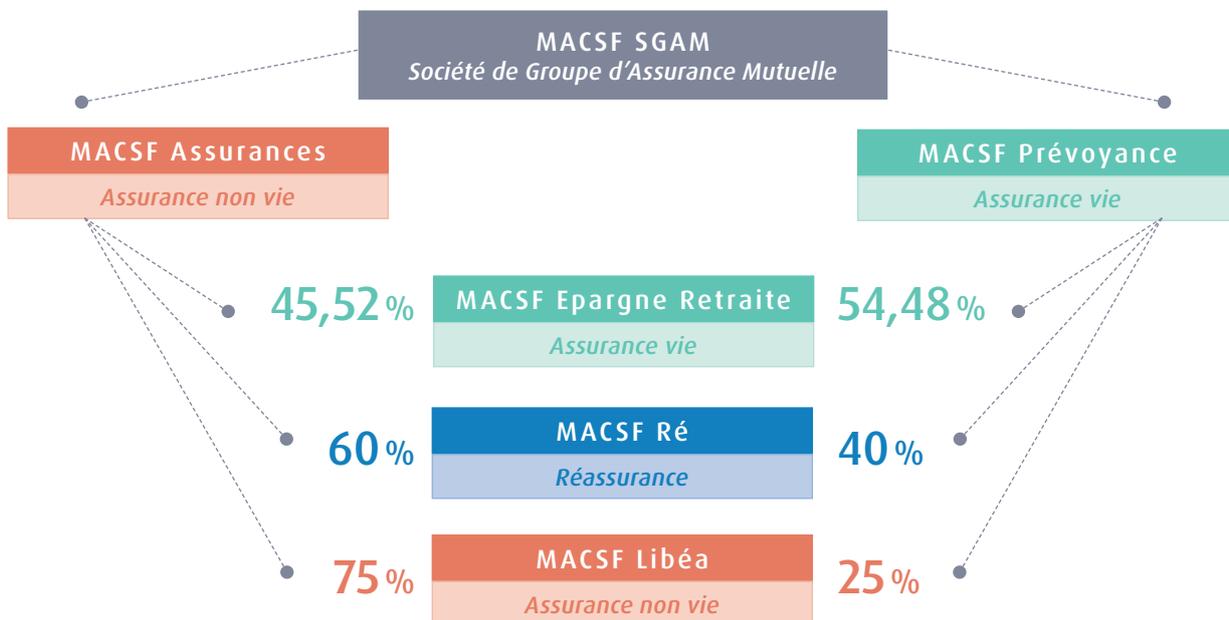
La démarche responsable du groupe se décline sur différents piliers dont :

- la mise en place d'objectifs d'investissements en lien avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies,
- l'accompagnement des émetteurs pour les encourager à participer à une économie plus durable,
- l'exclusion de certains investissements.

Afin d'intégrer au mieux les risques ESG, le groupe MACSF a souscrit à des prestataires de données dédiés et revoit régulièrement ses politiques pour rester en cohérence avec ses objectifs d'amélioration.

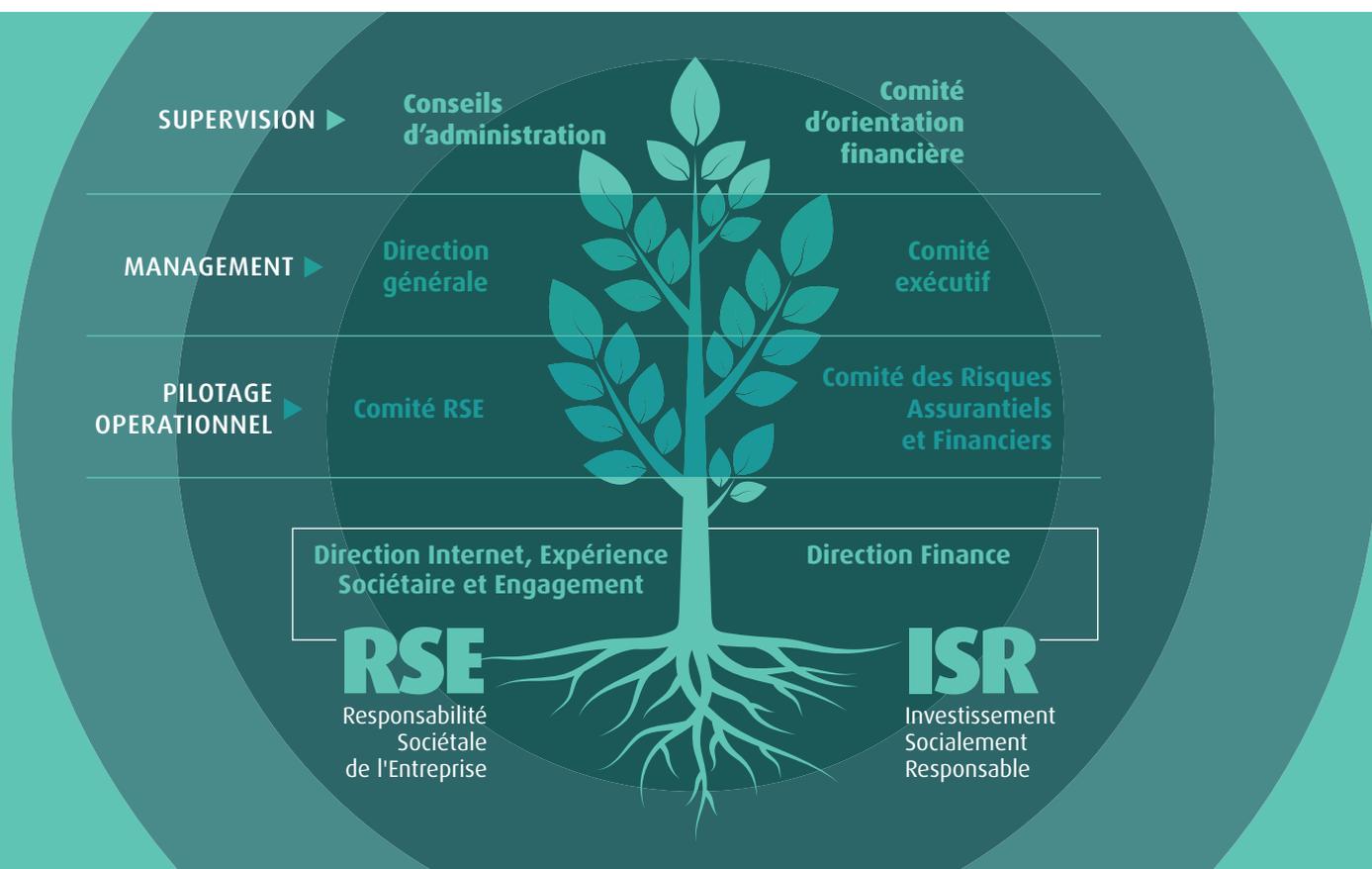
#1 Organisation et gouvernance

Le groupe MACSF et ses entités proposent une gamme de contrats d'assurance vie et non vie dédiée principalement aux professionnels de santé. La structure simplifiée du groupe est la suivante :



La politique d'intégration des risques de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement s'applique aux actifs de toutes les sociétés du groupe MACSF.

La prise en compte des critères ESG est formalisée auprès des instances de gouvernance de l'entreprise depuis avril 2019. Les engagements sont approuvés par la direction générale puis le conseil d'administration.



Le suivi des engagements de durabilité est réalisé à chaque conseil d'administration. Ce suivi et l'ensemble des enjeux ESG sont présentés au comité des Risques Assurantiels et Financiers, au comité RSE et au comité d'orientation financière.

Le comité exécutif est informé à chaque changement majeur : validation de nouveaux engagements, changement de prestataires de données, etc...

#2 Définition et identification des risques de durabilité

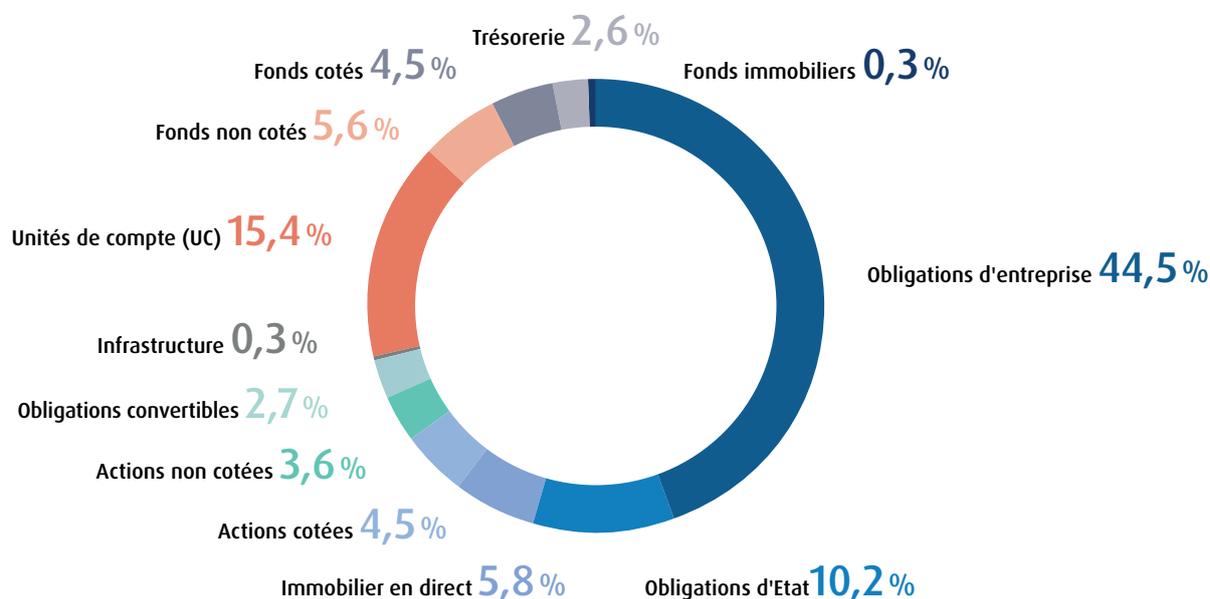
Un risque de durabilité est un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les actifs des entités du groupe MACSF sont placés sur les marchés financiers et donc, sont exposés aux risques de durabilité.

Il existe différents types de risque de durabilité :

Risques de durabilité	Horizon de temps	Impact sur les actifs
<p>Risque physique Impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens (sécheresse, inondations, etc...)</p>	Moyen/long terme	<ul style="list-style-type: none"> > ENTREPRISES : perte de valeur des entreprises exposées et ayant sous estimé les impacts du changement climatique sur leurs activités > SOUVERAINS : risque de défaut ou augmentation du risque de crédit des États les plus exposés aux conséquences du changement climatique > IMMOBILIER : dommages sur les installations
<p>Risque de transition Conséquences liées à la modification de comportement des agents économiques et financiers pour s'orienter vers une économie bas-carbone</p>	Court/moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> > ENTREPRISES : augmentation des coûts pour la mise en place d'un modèle bas-carbone, perte de valeur liée aux actifs échoués (actifs irrécupérables en raison de dépréciations ou de conversions subies de manière imprévue) > SOUVERAINS : risque de défaut en cas de retard dans la mise en place de leur transition climatique ou ayant un budget de fonctionnement dépendant de ressources fossiles
<p>Risque de responsabilité Dommages qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable d'actions ou de décisions ayant des conséquences négatives sur des parties prenantes ou l'environnement</p>	Court/moyen/long terme	<ul style="list-style-type: none"> > ENTREPRISES : augmentation des coûts liés à des procédures juridiques > SOUVERAINS : augmentation des coûts liés à des procédures juridiques
<p>Risque lié à la perte de biodiversité</p>	Moyen/long terme	<ul style="list-style-type: none"> > ENTREPRISES : perte de valeur des entreprises due à la diminution de ressources naturelles essentielles > SOUVERAINS : risque de défaut ou augmentation du risque de crédit des états lié à des perturbations sociales, économiques et politiques provenant de perte de biodiversité

Les actifs du groupe MACSF sont gérés pour plus de 70% en direct et répartis de la manière suivante (données au 31/12/2022) :



Le groupe MACSF a identifié les principaux risques de durabilité sur lesquels les équipes concentrent leurs efforts et les moyens pour décliner la politique d'investissement responsable. Celle-ci se décline opérationnellement à travers la sélection des investissements sur la base de critères ESG, les politiques d'exclusion et l'accompagnement des émetteurs. Le périmètre d'application de cette politique de risque concerne les actifs gérés en direct, soit 72% des encours du groupe.

Le tableau ci-dessous décrit la stratégie adoptée en fonction du type de risque de durabilité :

Risques de durabilité	Prise en compte du critère ESG dans la sélection des investissements				Politique d'exclusion	Accompagnement des émetteurs (vote et dialogue)
	Obligations	Actions cotées	Actions non cotées	Immobilier en direct		
Changement climatique <i>Risque physique, de transition et de responsabilité</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Perte de biodiversité	✓	✓			✓	
Risque de responsabilité	Mauvaise gouvernance	✓	✓		✓	✓
	Corruption	✓	✓		✓	✓
	Non-respect des droits de l'homme	✓	✓		✓	✓
	Non-respect du droit du travail	✓	✓		✓	✓
	Atteinte à la sécurité des personnes	✓	✓		✓	✓

Pour les actifs gérés via des fonds (13%), les informations sur l'intégration des risques de durabilité sont à retrouver sur les sites internet des sociétés de gestion. Pour les supports en UC (15,4%) les informations sont disponibles dans les documents d'information précontractuelle de chaque support.

#3 Evaluation des risques de durabilité

Les mesures de risque de durabilité sont réalisées annuellement par un prestataire indépendant : *Carbone 4*.



Fondé en 2007 par deux experts des enjeux énergie-climat, Jean-Marc Jancovici et Alain Grandjean - rejoints en 2017 par Laurent Morel, **Carbone 4** est un cabinet de conseil sur les enjeux énergie et climat. Aujourd'hui, cette entreprise française compte plus de 80 salariés et plus de 800 clients en France et à l'international.

RISQUE PHYSIQUE	
Risques de durabilité	Mesure de risque
<p>Risque physique <i>Impact direct du changement climatique sur les personnes et les biens (sécheresse, inondations, etc...)</i></p>	CRIS

Le score CRIS est une note comprise entre 0 et 99, une note plus élevée correspond à une plus grande exposition au risque.

Pour évaluer la vulnérabilité physique du portefeuille d'investissements du groupe MACSF au changement climatique, sept aléas directs et neuf indirects sont analysés :

Aléas climatiques directs	Aléas climatiques indirects Facteurs aggravants
 Augmentation du niveau de la mer	 Risque d'inondations côtières
	 Risque d'érosion côtière
 Changement de l'intensité ou de la fréquence des canicules	 Risques liés aux îlots de chaleur urbains
 Changement de l'intensité ou de la fréquence des tempêtes	
 Changement des sécheresses extrêmes	 Risque de pénurie d'eau
	 Risque incendies
 Changement de l'intensité ou de la fréquence des précipitations extrêmes	 Risque d'inondations (inondations de rivières et eaux souterraines)
	 Risque de glissements de terrain et de mouvements de masse
 Changement des régimes de précipitations	
 Augmentation de la température moyenne	 Perte et migration de biodiversité
	 Risques liés à la qualité de l'air

Le score correspond à une exposition du portefeuille à ces aléas dans différents scénarios d'augmentation de température jusqu'à la fin du siècle.

RISQUE DE TRANSITION	
Risques de durabilité	Mesure de risque
<p>Risque de transition <i>Conséquences liées à la modification de comportement des agents économiques et financiers pour s'orienter vers une économie bas-carbone</i></p>	CIA

Le score CIA est une note allant de A+ à E- :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A+	A	A-	B+	B	B-	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-

Il prend en compte les éléments suivants des émetteurs privés ou publics en portefeuille :

1 (meilleure) à 15 (pire)	1 (meilleure) à 15 (pire)		1 (meilleure) à 15 (pire)
Performance passée	Performance actuelle		Performance future
Étude des évolutions passées de chaque émetteur comme l'évolution de l'empreinte carbone au cours des cinq dernières années	Étude de l'empreinte carbone de chaque émetteur (scope 1, 2 et 3)	Évaluation des émissions économisées, l'objectif est d'aller au-delà de l'empreinte carbone en intégrant les contributions des émetteurs à une transition vers une économie bas-carbone	Évaluation prospective de l'entreprise en évaluant notamment sa stratégie en matière de changement climatique

Le score global correspond à une moyenne des quatre points cités ci-dessus évalués entre A+ (meilleure note) et E- (pire note).

RISQUE DE RESPONSABILITÉ	
Risques de durabilité	Mesure de risque
<p>Risque de responsabilité <i>Dommages qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique</i></p>	Non évalué

Le groupe MACSF est exposé au risque de responsabilité de façon indirect en tant qu'investisseur. Aucune mesure n'est utilisée pour l'évaluer mais des actions sont prises pour diminuer ce risque (voir les critères d'exclusion).

RISQUE LIÉ À LA PERTE DE BIODIVERSITÉ	
Risques de durabilité	Mesure de risque
<p>Risque lié à la perte de biodiversité <i>Pertes financières liées aux conséquences d'une diminution de la variété des espèces et des écosystèmes</i></p>	Score de dépendance

Le score évalue la dépendance moyenne du portefeuille d'investissements aux services écosystémiques.

Les services écosystémiques peuvent être classés dans différentes catégories :

<p>Services d'approvisionnement Ensemble des produits pouvant être extraits pour les besoins humains</p>	Nourriture
	Matériaux
	Eau douce
	Ressources médicinales
	Ressources biochimiques
	Ressources génétiques
<p>Services de régulation Ils régulent les processus et fonctions des écosystèmes</p>	Régulation de la qualité de l'air
	Régulation du climat (séquestration et stockage du carbone)
	Régulation de la disponibilité des ressources en eau
	Régulation des événements extrêmes (crues, tempêtes)
	Prévention de l'érosion et maintien de la fertilité du sol
	Pollinisation
<p>Services de soutien Ils maintiennent les processus et fonctions des écosystèmes</p>	Régulation des ravageurs et des maladies
	Habitats pour les espèces
	Maintien de la diversité génétique
	Cycle des nutriments
	Photosynthèse

#4 Mesures mises en place pour réduire l'exposition aux risques de durabilité

Intégration de critères ESG dans la sélection des investissements

<p>OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</p>	<p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p> 	<p>2 FAIM «ZÉRO»</p> 	<p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> 	<p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> 	<p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> 
<p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p> 	<p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> 	<p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> 	<p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> 	<p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p> 	<p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> 
<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> 	<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> 	<p>14 VIE AQUATIQUE</p> 	<p>15 VIE TERRESTRE</p> 	<p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p> 	<p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> 

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Nos investissements responsables sont présentés à travers leur contribution à l'atteinte de ces objectifs qui nous donne ainsi une grille de lecture simplifiée et standardisée.

Obligations

-

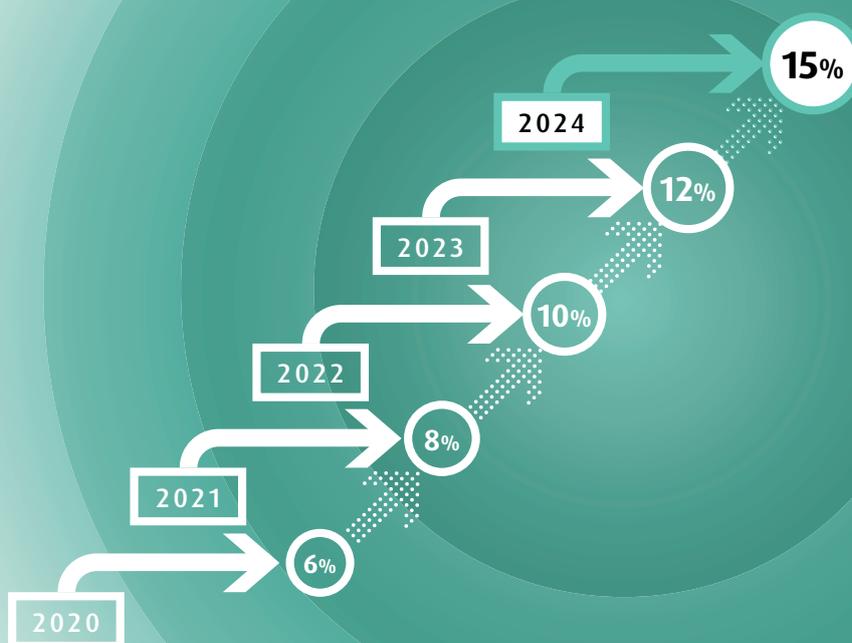
Obligations convertibles

Pour l'année 2024, nous nous engageons à détenir 15% d'investissements responsables au sein de la poche obligataire dont au moins 80% en obligations vertes.

Les investissements responsables contribuent positivement à la réalisation d'au moins un des ODD et peuvent prendre les formes suivantes :

- **Les obligations vertes** : obligations qui permettent à l'émetteur de financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental. Dans ce cas, les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer, par exemple, des solutions d'énergie renouvelable ou d'améliorer l'efficacité énergétique de dispositifs existants,
- **Les obligations sociales** : obligations qui permettent de financer des investissements qui visent directement à résoudre ou à atténuer un problème social spécifique ou à rechercher des résultats sociaux positifs,
- **Les obligations liées au Développement Durable** : obligations dont les caractéristiques financières et/ou structurelles peuvent varier selon que des objectifs de performance de durabilité prédéfinis sont atteints ou non par l'émetteur,
- **Les obligations durables** : obligations dont le produit net de l'émission est exclusivement utilisé pour des opérations de financement ou de refinancement de projets à la fois environnementaux et sociaux.

Evolution des engagements de détention d'obligations responsables



Immobilier	Pour toute nouvelle acquisition, le groupe MACSF s'engage à investir dans des actifs immobiliers de bureaux labellisés ou certifiés.
Actions non cotées	Le groupe MACSF s'engage à dédier 1/3 de ses actifs non cotés gérés en direct dans des entreprises du secteur de la santé.
Infrastructure	Le groupe MACSF s'engage à investir 100% des nouveaux actifs d'infrastructure dans des projets répondant à au moins un objectif de développement durable des Nations Unies.
Fonds cotés - Trésorerie - Fonds immobiliers	Le groupe MACSF s'engage à investir dans des fonds classés article 8 ou article 9 (hors émergents) du règlement SFDR (<i>Sustainable Finance Disclosure Regulation</i>).

Classification du règlement SFDR

<p>Article 6</p> <p>Pas de caractère ESG spécifique, respect uniquement de garanties minimales environnementales et/ou sociales</p>	<p>Article 8</p> <p>Les investissements doivent promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales</p>	<p>Article 9</p> <p>Les investissements poursuivent un objectif environnemental et/ou social</p>
--	---	---



Accompagnement des émetteurs

Le groupe MACSF met en place un accompagnement des émetteurs pour influencer positivement les pratiques de gestion et les performances d'une entreprise en matière de durabilité environnementale, sociale et de gouvernance. Cet accompagnement prend la forme d'un dialogue avec les entreprises et de l'application d'une politique de vote responsable.

Le dialogue mis en place, par le groupe MACSF, auprès des entreprises dont il est créancier porte sur leur part brune. La part brune correspond au pourcentage d'activités liées au secteur du charbon des revenus des entreprises en portefeuille. Les activités comprennent :

- La production d'électricité à partir de sources de charbon,
- Toute activité primaire liée au charbon (extraction, transport, commerce),
- La vente d'équipements pour l'extraction et le traitement du charbon,
- Les revenus issus de la vente de centrales électriques au charbon ou d'équipements pour centrales électriques au charbon.

Le groupe MACSF envoie tous les ans un courrier aux entreprises ayant une part brune non nulle.

La politique de vote responsable aux assemblées générales repose sur l'expertise d'un prestataire externe spécialisé (Institutional Shareholder Services). Elle est appliquée aux entreprises :

- cotées ayant une part brune non nulle,
- exposées aux risques physiques et de transition : entreprises issues des secteurs énergie (1010)⁽¹⁾, matériaux et constructions (1510), transports (2030), automobiles et composants automobiles (2510),
- du secteur de l'armement, notamment l'armement nucléaire,
- cotées ayant un niveau de controverses environnementales, sociales ou de gouvernance élevé.

Critères d'exclusion

Pour se prémunir de risques extra-financiers, le groupe MACSF a mis en place différents critères d'exclusion.

TABAC

Obligations | Immobilier | Actions cotées | Actions non cotées | Obligations convertibles | Infrastructure

Le groupe MACSF exclut toutes les entreprises du secteur du tabac de ses investissements.

ARMES CONTROVERSÉES

Les critères d'exclusion appliqués sont les suivants :

Obligations
-
Obligations convertibles
-
Actions cotées
-
Locataires

- Entreprises tirant des revenus liés à des activités de fabrication, prestation de services ou de support technique relatives aux armes suivantes :
 - Mines antipersonnel,
 - Armes à sous-munitions,
 - Armes chimiques,
 - Armes biologiques.
- Etat ou entité quasi-souveraine, non membre de l'OTAN, qui utiliserait, transférerait ou stockerait de l'armement controversé couvert par des restrictions européennes ou internationales, y compris la non-ratification de l'une des cinq conventions suivantes :
 - Mines antipersonnel,
 - Armes à sous-munitions,
 - Armes chimiques,
 - Armes bactériologiques ou,
 - Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Actions non cotées
-
Infrastructure

Financement d'actifs non cotés (hors immobilier) dans le secteur de la défense.

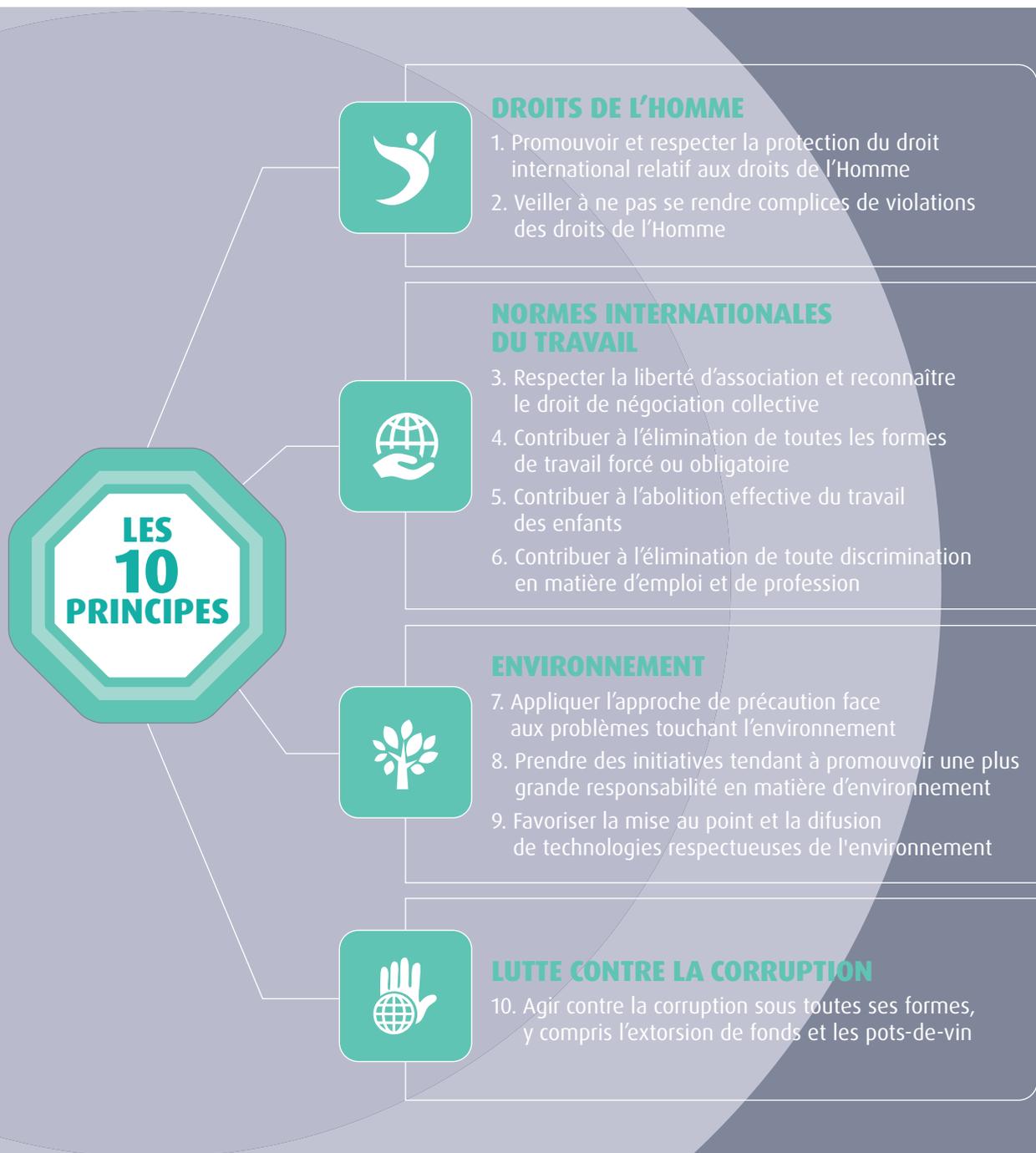
(1) Code GICS.

NON-RESPECT DES PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Obligations | Immobilier | Actions cotées | Obligations convertibles

Le groupe MACSF exclut les entreprises ou États ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Les principes du Pacte Mondial proposent un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de 10 principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.



Pour déterminer si un émetteur ne respecte pas ces principes, le groupe MACSF utilise le fournisseur de données *Sustainalytics (Morningstar)*.



Sustainalytics est une entreprise d'origine canadienne fondée en 1992 par Michael Jantzi, spécialiste en investissement responsable et en analyse extra-financière. L'entreprise compte aujourd'hui plus de 400 personnes dédiées à l'analyse extra-financière et fournit des ratings extra-financiers sur plus de 13 000 entreprises privées dans le monde.

ÉNERGIES FOSSILES

Les critères d'exclusion appliqués sont les suivants :

Obligations

- Entreprises qui développent leurs capacités de production existantes en **conventionnel** (acteurs de « **l'UPSTREAM** »),
- Entreprises qui développent leurs capacités de production existantes en **énergies fossiles non conventionnelles** (acteurs de « **l'UPSTREAM** »),
- Entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du **charbon** et dépassant au moins un des seuils suivants :
 - Entreprises qui développent des nouveaux projets charbon,
 - Entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 mégatonnes,
 - Entreprises dont la capacité installée des centrales au charbon dépasse 5 gigawatts,
 - Entreprises dont la part du charbon dans le chiffre d'affaires est supérieure à 10%,
 - Entreprises dont le mix énergétique des activités de production d'électricité est supérieur à 10%,
- Entreprises qui développent des pipelines ou qui développent les capacités des **terminaux GNL** (acteurs du « **MIDSTREAM** »).

Obligations convertibles

- Entreprises dont la production d'**énergies fossiles non conventionnelles** représentent plus de 30% de la production annuelle d'énergies fossiles (acteurs de « **l'UPSTREAM** »),
- Entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du **charbon** et dépassant au moins un des seuils suivants :
 - Entreprises qui développent des nouveaux projets charbon,
 - Entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 mégatonnes,
 - Entreprises dont la capacité installée des centrales au charbon dépasse 5 gigawatts,
 - Entreprises dont la part du charbon dans le chiffre d'affaires est supérieure à 10%,
 - Entreprises dont le mix énergétique des activités de production d'électricité est supérieur à 10%.

Pour encourager les efforts d'amélioration mis en œuvre par les émetteurs, le groupe MACSF autorise l'investissement en obligations vertes d'entreprises qui sont exclues de ses nouveaux investissements.

Actions cotées

- Entreprises dont la production d'**énergies fossiles non conventionnelles** représentent plus de 30% de la production annuelle d'énergies fossiles (acteurs de « l'**UPSTREAM** »),
- Entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du **charbon** et dépassant au moins un des seuils suivants :
 - Entreprises qui développent des nouveaux projets charbon,
 - Entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 mégatonnes,
 - Entreprises dont la capacité installée des centrales au charbon dépasse 5 gigawatts,
 - Entreprises dont la part du charbon dans le chiffre d'affaires est supérieure à 10%,
 - Entreprises dont le mix énergétique des activités de production d'électricité est supérieur à 10%.

Les données utilisées pour identifier les entreprises cotées impliquées dans le secteur des énergies fossiles proviennent de l'**ONG Urgewald** :

- Pour le charbon : *Global Coal Exit List*,
- Pour le pétrole et le gaz : *Global Oil & Gas Exit List*.

Si l'entreprise peut justifier d'une démarche d'alignement avec l'Accord de Paris validée par l'**initiative Science Based Targets**, le groupe MACSF se réserve le droit d'investir. Cette initiative regroupe des partenaires indépendants issus des mondes public (programme Global Compact des Nations Unies) et privé (WWF, World Resources Institute, CDP anciennement Carbon Disclosure Project). L'objectif est d'identifier les entreprises engagées dans une trajectoire de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre en adéquation avec l'Accord de Paris et validée par un tier indépendant.

Actifs immobiliers

Actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de **combustibles fossiles**.

Actions non cotées

Financement d'entreprises dédiés aux **énergies fossiles non conventionnelles**.

Infrastructure

Financement de projets dédiés aux **énergies fossiles non conventionnelles** (exploration, développement des capacités, infrastructure, transformation).

D'ici 2030, le groupe MACSF s'engage à :

- L'arrêt du financement du charbon thermique sur toutes classes d'actifs et zones géographiques,
- L'arrêt du financement d'acteurs dont les énergies fossiles non conventionnelles représentent plus de 10% de leur production annuelle d'énergies fossiles,
- L'arrêt du financement d'acteurs qui développent de nouveaux projets dans les énergies fossiles non conventionnelles.

